



bilité de dire qui il était ? Existe-t-il un Conseil de la vie sociale ? Qui est le représentant des familles ?

- **Le cadre.** Les critères de confort, de sécurité, de mobilier, et de décoration sont assez subjectifs. Le plus important est de pouvoir recréer un cadre familial, rassurant, plus ou moins intime. A-t-on la possibilité d'apporter un meuble personnel ? Peut-on décorer la chambre ? Si c'est une chambre à deux lits, peut-on recréer un « coin d'intimité » ? Qui s'occupe du linge ? A quel prix ?  
Le besoin de déambuler est un besoin majeur et fréquent : peut-on se promener librement dans les couloirs ? Les salons, salles à manger sont-ils accessibles toute la journée ? Y a-t-il un jardin sécurisé où le malade peut se promener librement ?  
L'espace architectural doit être aussi étudié pour veiller à l'absence d'obstacles à la marche. S'il s'agit de quelqu'un qui risque de sortir d'une façon inadaptée, que se passe-t-il ? Quels sont les systèmes de sécurité mis en place ? Les portes-fenêtres aux étages, les balcons dangereux, sont-ils surveillés ?
- **La prise en charge individuelle.** Comment se passe la toilette, l'habillement ? En cas d'incontinence, les changes sont-ils payants ? Combien de changes par 24 heures ? Y a-t-il des activités ? Lesquelles ? Qui y va ? Comment est-ce décidé ? Les malades Alzheimer ont-ils des activités spécifiques à certains moments de la journée, de la semaine ? Combien y a-t-il de soignants la nuit ? Que se passe-t-il en cas d'urgence médicale ?
- **Le coût.** L'établissement est-il agréé ou non par l'Aide sociale ? Prix de la journée, des suppléments ? Y a-t-il un contrat d'établissement ? En cas d'absence liée soit à des vacances, soit à une hospitalisation, qui paie la chambre ?
- **Le suivi médical.** En cas d'aggravation physique ou psychique, que se passe-t-il ? En cas d'hospitalisation, où sont dirigées les personnes ?

## Le soutien des associations de familles

**Les associations organisées par des bénévoles et présentes dans chaque département reçoivent et proposent aux personnes malades et à leur famille :**

- Des permanences où l'on pourra les écouter, les informer, les orienter.
- Des conférences-débats où interviennent des experts professionnels.
- Des formations à l'attention des aidants familiaux pour les aider à faire face.
- Des groupes de soutien psychologique animés par des psychologues.
- Des groupes de partage d'expériences, de convivialité et de loisirs.
- Des séjours de vacances adaptés.
- Des haltes-relais.



Union nationale des associations France Alzheimer  
et maladies apparentées  
21, boulevard Montmartre - 75002 Paris  
0 811 112 112 (coût d'un appel local)  
www.francealzheimer.org

France Alzheimer, 2010

## FICHE PRATIQUE

Intervenants professionnels,  
structures d'accueil  
et aides sociales et juridiques

Préparer  
l'accueil

de la personne malade  
en établissement



# Préparer l'accueil de la personne malade en établissement

A un certain stade de la maladie, le maintien à domicile des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer n'est plus possible ou plus souhaitable. Il faut alors envisager l'entrée en établissement.

Le choix de l'établissement se fera en fonction du stade d'évolution de la maladie, des moyens financiers de la famille, de la nécessité ou pas de faire une demande d'aide sociale et de critères qualitatifs comme la présence d'un personnel formé, l'accès à un jardin ou à une terrasse sécurisée...

## Différents types d'accueil

### 1 - Urgences

En situation de crise (agitation importante, difficultés d'alimentation, chute, etc.), la personne malade peut, sur prescription du médecin traitant, être admise en urgence dans un service hospitalier. La durée d'hospitalisation en secteur aigu ou l'orientation vers une autre structure sera déterminée en fonction de l'état du patient. En tout état de cause, cela peut offrir à la famille un répit momentané. Ces hospitalisations sont prises en charge à 100% par l'Assurance Maladie.

### 2 - Hôpitaux de jour et accueils de jour

Ils permettent de prolonger la présence de la personne malade à son domicile, tout en la mettant en relation avec l'établissement. Ils permettent également, par le biais des activités, de stimuler et resocialiser la personne malade et de proposer un répit ponctuel à l'entourage.

L'hôpital de jour bénéficie d'une prise en charge à 100% par l'Assurance Maladie, y compris le transport en véhicule sanitaire léger du domicile à l'hôpital.

L'accueil de jour est à la charge de la personne malade mais peut être financé par l'Aide personnalisée à l'autonomie (APA). La prise en charge du transport est partielle.

### 3 - Hébergement temporaire

Cet hébergement peut permettre au parent qui s'occupe habituellement de la personne malade de souffler un peu, de prendre des vacances ou de s'occuper de lui-même et de sa santé.

#### Les possibilités :

- Moyen séjour (service de soins et de rééducation gériatrique) en service hospitalier qui accepte de faire une hospitalisation dite de soulagement (prise en charge par la Sécurité sociale) ;
- Séjour temporaire dans une maison de retraite (payant au tarif du prix d'hébergement habituel de l'établissement).

### 4 - Accueil de longue durée

Il est indispensable de prévoir l'éventualité d'une entrée en établissement, même si on pense ne jamais y avoir recours. Il est préférable pour la famille d'anticiper et de faire le choix d'un lieu de vie que de devoir prendre une décision dans un moment de crise. En raison du caractère évolutif de la maladie, mieux vaut choisir un établissement qui pourra accompagner la personne jusqu'à la fin de sa vie.

#### Les possibilités :

- Les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) ;
- Les services de soins de longue durée des hôpitaux.

L'entrée en établissement demande une préparation :

- financière (envisager le financement de l'établissement d'accueil) ;
- psychologique (visiter plusieurs établissements, contacter le personnel, préparer la personne malade).

## Coûts et aides financières

- **Services hospitaliers d'urgence et hôpitaux de jour** : pris en charge par la Sécurité sociale.

- **Longs séjours hospitaliers** : les frais médicaux sont pris en charge par la Sécurité sociale. Le forfait hébergement reste à la charge des familles ainsi qu'une partie du forfait dépendance.

- **EHPAD publics, associatifs ou privés** : frais d'hébergement à la charge des familles avec parfois des suppléments (blanchisserie, incontinence). Les frais médicaux (médecin, pharmacie...) sont pris en charge par l'Assurance Maladie.

Une aide financière peut être apportée par :

- L'allocation logement ;
- L'APA en établissement ;
- La prise en charge par l'Aide Sociale pour l'hébergement dans les établissements agréés.

## Bien choisir un établissement

L'entrée en établissement n'est en aucun cas un abandon. Il s'agit de passer le relais à des professionnels qui assurent les soins au quotidien 24h sur 24. Les liens affectifs avec la personne malade doivent être privilégiés. D'où l'importance de prendre son temps pour choisir ce nouveau lieu de vie.

- **Les facilités d'accès à l'établissement.** En transport en commun. A pieds également : est-ce que l'état des trottoirs me permet de sortir avec mon parent ? Et s'il a des difficultés à marcher, puis-je pousser un fauteuil roulant sur les trottoirs ou marcher à côté de lui avec une autre personne ?

- **L'accueil des familles.** Horaires de visites, possibilités de repas, de rester dormir sur place, d'échanges avec l'équipe. Aurai-je la possi-